

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374-1

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1374 SUR LA TARIFICATION
DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE
2026 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » du Règlement numéro 1374 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2026, intitulée : « Règlement numéro 1374 - Tarification 2026 », datée du 15 décembre 2025, est remplacée par l'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 1374-1 – Tarification 2026 », datée du 16 juin 2026, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU

(S) *Isabelle Thibeault*

ISABELLE THIBEAULT,
MAIRESSE SUPPLÉANTE

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT